

## PLAGUE

MADAGASCAR (9 March 1990). — An outbreak of plague has been reported with some cases occurring in the capital city, Antananarivo. During January and February 6 cases were confirmed in Antananarivo, one of which was pneumonic plague. Another 48 suspect cases have been hospitalized and 250 contacts kept under surveillance. There were 8 deaths of which 2 were confirmed as being due to plague. During the same period,

## PESTE

MADAGASCAR (9 mars 1990). — On signale une flambée de peste avec quelques cas dans la capitale, Antananarivo. En janvier et février, 6 cas ont été confirmés à Antananarivo, dont un de peste pulmonaire. Quarante-huit autres malades suspects de peste ont été hospitalisés et 250 de leurs contacts placés sous surveillance. Il y a eu 8 décès dont 2 attribuables avec certitude à la peste. Au cours de la même période, 58 cas confirmés et 169 suspects (avec 12 décès, dont l'origine pestueuse n'est

58 confirmed cases and 169 suspect cases (12 deaths not yet confirmed as due to plague) occurred in Ambositra which is 250 km from the capital. In addition, 10 cases were reported from Fianarantsoa II district, which is 400 km from Antananarivo. The cases have so far been predominantly bubonic plague.

Plague has been endemic in the country for a number of years and a certain number of cases occur regularly. The health authorities are taking appropriate action in order to control this outbreak.

**EDITORIAL NOTE:** Plague is transmitted from infected rats to man by rat fleas (bubonic form) and from man to man by aerosol route (pneumonic form) or, rarely, by human fleas. Untreated bubonic plague has a case fatality rate of up to 50%, but treatment with streptomycin, tetracyclines or chloramphenicol is highly effective if begun early. Therefore, travellers falling ill with fever and enlarged lymph nodes after visiting an affected area should advise their physician of their travel history. Initial symptoms usually consist of sudden onset of fever, rigors, shaking, chills, myalgia, headache, and prostration, frequently associated with pain in the inguinal or axillary areas with or without manifest lymphadenitis. A vaccine exists but is not generally available; it requires a primary series of 2-3 doses followed by boosters. According to the International Health Regulations, vaccination against plague cannot be required as a condition of admission to a territory.

Travellers in plague-infected areas should avoid contact with rats, treat their bedrooms with an insecticide effective against fleas and themselves with an insect repellent. They should inform a physician if they come into contact with a case of plague so that they can receive chemoprophylaxis (tetracycline and sulfonamides).

pas confirmée) se sont déclarés à Ambositra, une localité à 250 km de la capitale. En outre, 10 cas ont été signalés dans le district de Fianarantsoa II qui se trouve à 400 km d'Antananarivo. Jusqu'ici ce sont les cas de peste bubonique qui prédominent.

La peste est endémique dans le pays depuis de nombreuses années et un certain nombre de cas survient régulièrement. Les autorités sanitaires prennent les mesures nécessaires pour maîtriser cette flambée.

**NOTE DE LA RÉDACTION:** La peste se transmet du rat infecté à l'homme par l'intermédiaire des puces du rat (peste bubonique) et d'un homme à un autre par l'intermédiaire d'aérosols (forme pulmonaire) ou plus rarement de puces. En l'absence de traitement, le taux de létalité de la peste bubonique peut atteindre 50%, mais le traitement par la streptomycine, les tétracyclines ou le chloramphénicol est très efficace s'il est institué suffisamment tôt. Les voyageurs qui présentent une maladie fébrile avec tuméfaction des ganglions lymphatiques au retour d'une zone touchée par la peste doivent donc préciser à leur médecin les détails de leur voyage. Les premiers symptômes consistent en général dans l'apparition brusque de fièvre, de raideurs, des frissons, de myalgies, de céphalées, et d'une prostration, souvent accompagnées de douleurs dans la région inguinale ou axillaire avec ou sans adénite apparente. Il existe un vaccin, mais celui-ci n'est pas universellement disponible; la vaccination consiste dans l'administration d'une première série de deux ou trois doses, suivie de rappels. Le Règlement sanitaire international n'exige pas la vaccination antipesteuse à l'entrée d'un territoire.

Les personnes qui voyagent dans des régions touchées par la peste doivent éviter tout contact avec des rats, ils doivent traiter leur chambre au moyen d'un insecticide efficace et s'enduire d'un insectifuge; en cas de contact avec un malade atteint de peste, ils devront voir un médecin afin de subir un traitement chimioprophylactique (tétracycline et sulfonamides).